

Extraits de nos Statuts du 15.05.2013, Révision 26.04.2022

Art. 2 – But

« L'Amicale du Clapots » a pour but d'animer la vie locale et de soutenir des personnes ou associations de la Commune de Cortallod. Elle est totalement apolitique et religieusement neutre. Elle peut organiser ou prendre part à des manifestations privées ou publiques qui ont lieu sur le territoire de Cortallod. Elle gère les installations dont elle est propriétaire

Art. 8 – Droit de vote

Tous les membres de « L'Amicale du Clapots » ayant payé une cotisation lors de l'exercice précédent l'Assemblée Générale jouissent du droit de vote (voir les modalités à l'Art. 15). Le vote se fait à main levée. Les élections du Président et des Membres du Comité se font à main levée à moins que 1/3 des membres présents demande une election au bulletin secret. En cas d'égalité des voix lors d'un vote ou d'une election, le Président tranche.



Pourquoi ?

- Animer la vie locale
- Organiser des manifestations
- Redistribuer notre bénéfice à Cortallod
- en soutenant des clubs, associations ou personnes, méritantes ou ayants des besoins spécifiques

Pour qui ?

- Tout un chacun qui désire
- soutenir nos activités et nos actions
- rejoindre quelques 300 personnes déjà membres
- vivre quelques manifestations originales
- y adhérer comme
- membre « individuel », « couple/famille », « entreprise ou association »